

chien, et nous allons notre train pour causer. Aussi put-elle en voir et en entendre de belles; mais elle n'a pas tout dit. Ce qui ressort principalement de tous ses récits, c'est l'iniquité permanente de la favorite, sa peur d'être supplantée, tantôt par une simple bourgeoise, tantôt par Mme d'Estades, d'Esparbes ou de Coislin. On voit ainsi Louis XV songer un moment à la renvoyer pour métrier à sa place l'une de ces dames, puis s'en dégoûter tout à coup parce qu'elle lui demandait de l'argent. « Le roi, écrit à ce propos la femme de chambre, signera, sans y penser, pour un million, mais il se fâche s'il faut sortir cent louis de sa poche. » Le travail souterrain de mines et contre-mines que Mme de Pompadour doit faire pour rester en place est assez amusant à suivre dans ses détails quotidiens. Il en est de même des intrigues politiques; les alliances et venues des courtisanes, la chasse aux portefeuilles et aux dignités, le trafic des places, des régiments, les délations, l'espionnage des ministres les uns par les autres, tous les dessous de cartes honteux de la monarchie absolue, sont mis à nu avec la netteté la plus singulière; car la narratrice ne semble pas se douter des énormités qu'elle raconte, et c'est ce qui fait le charme de ce livre. Une seule chose lui semble répréhensible, c'est le langage des lettres dans le cabinet noir, travail infâme qui faisait dire à Quessny: « Je ne dirais pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau; » encore, cet accès de sensibilité lui est-il suggéré par Quessny, qui elle estimait beaucoup. Il y a peu d'hommes marquants, dans la politique et dans les lettres, qu'elle ne touche en passant, d'une manière fine et spirituelle: d'Argenson, l'abbé de Bernis, l'abbé de Choiseul, le duc de Choiseul, le fameux Lamoignon, le comte de Choiseul, l'apparaissent sans cesse comme tenant les premiers emplois dans cette comédie, en beaucoup d'actes, qui se joue autour du trône. Voltaire aussi, car il ne faut pas oublier qu'il était gentilhomme de la chambre; mais le comte de Saint-Germain, avec ses récits interminables, ses spirituelles supercheries et ses merveilleux diamants, y eut une bien plus grande place. Au milieu de toutes ces intrigues, de toutes ces dissipations et de toutes ces débauches, perce pourtant l'inquiétude royale: Louis XV a peur des parlements, « des grandes robes, » comme il les appelle; on demande timidement des réformes, les événements de la monarchie qui s'effondre commencent à se faire entendre sourdement: « Bastel cela durera toujours autant que moi! » dit Louis XV. Pendant ce temps, Mme de Pompadour se dégoûte avec un faux nez pour aller chez la Bonnette, se faire lire son horoscope dans du marc de café. Mme de Hausset raconte tout cela sans y entendre malice, et se trouve peindre ainsi les passions, les vices, les travers qu'elle avait sous les yeux, aussi fidèlement qu'il aurait pu le faire l'observateur le plus profond.

HAUSSEZ (Charles LEMERCIER de Longueville, baron de), homme politique français, né à Neuchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, mort au château de Saint-Saens en 1854. Sa famille était fort attachée aux idées royalistes. Dès l'âge de dix-huit ans, il se fit connaître à la police en s'associant aux menées secrètes des parisiens de l'ancien régime, puis se trouva compromis dans le complot de Georges Cadoudal, en 1804. S'étant rallié peu après à l'Empire, il fut nommé baron, puis maire de Neuchâtel. En 1814, d'Haussez se prononça en faveur des Bourbons, pour lesquels il fit éclater un zèle marquant pendant les Cent-Jours. Lors de la seconde Restauration, envoyé par le département de la Seine-Inférieure à la Chambre dite la Chambre introuvable, il y fit de l'opposition aux ultra-royalistes, et devint, de 1817 à 1823, successivement préfet des Landes, du Gard, de l'Isère et de la Gironde. En 1826, il passa au conseil d'Etat, et fut élu, l'année suivante, député par le département des Landes. Le 23 août 1829, l'accepta, dans le ministère Polignac, le portefeuille de la marine, et se signala par la vigueur et l'intelligence avec lesquelles il organisa les immenses préparatifs de l'expédition d'Alger. Signataire des funestes ordonnances de 1830, d'Haussez dut chercher son salut dans la fuite, après la victoire du peuple. Il gagna l'Angleterre, fut condamné par contumace à la détention perpétuelle, et habita successivement l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. En 1839, à la suite des amnisties, il revint en France, et se retira dans le département où il était né.

D'Haussez a laissé plusieurs écrits politiques et administratifs, et des notes de ses voyages fort intéressantes. Nous citerons principalement: *Réflexions d'un ami du roi* (1816); *Considérations sur l'agriculture et l'industrie dans les Landes* (1817); *Études administratives sur les Landes* (1826, in-8°); *Des routes et des canaux* (1828); *Souvenirs pour servir à la statistique du département de l'Isère* (1828); *Philosophie de l'exil* (1832); *La Grande-Bretagne en 1833* (2 vol. in-8°); *Voyages d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile* (1835, 2 vol. in-8°); *Alpes et Danube* (1837, 3 vol. in-8°) ouvrage plusieurs fois réédité, ainsi que les deux précédents; *De l'amélioration des bois taillis* (1844, in-8°);

Études morales et politiques (1844, in-8°); *Nouvelles études morales et politiques* (1851, in-8°); *Nosce te ipsum* (1854), etc.

HAUSSIER s. m. (6-siè; h asp. — rad. hausse). Coursier. Spécialement qui ouvre, qui joue à la hausse. *A la Bourse de Londres, les HAUSSIERs sont désignés sous le surnom de taureaux. Les tiraillements entre HAUSSIERs et baissiers n'ont jamais plus d'activité qu'au moment des liquidations.* (Proudh.)

HAUSSIERE s. f. (6-siè; r; h asp. — rad. hausse). Mar. Corde qui sert à amener ou à tirer quatre torons. Il On écrit aussi **HAUSSIER**.

— Pêche. Nom donné, en Provence, à une bordure de filet, que l'on attache au bout des filets déliés.

HAUSSMANN (Jean-Michel), chimiste et habile manufacturier alsacien, né à Colmar en 1749, mort en 1824. Il établit une fabrique d'indiennes à Rouen en 1777, puis une manufacture de toiles peintes à Logelbach (Haut-Rhin). Ses découvertes successives ont porté ces deux industries, en France, à un haut degré de prospérité. Le premier, il fit usage de la méthode de Berthollet pour le blanchiment des étoffes; il introduisit, au lieu de l'acide oxalique, introduisit le bleu anglais, remplaça l'indigo par le bleu de Berlin, moins coûteux, obtint le plus beau rouge avec la garance, dans la teinture des lainés, et parvint à fixer les couleurs; il trouva des fonds teints des mouchoirs et des indiennes. A l'Exposition de 1819, il reçut, avec ses frères, qui étaient ses associés, une médaille d'or, pour avoir fait la première application de la gravure lithographique à l'impression des étoffes.

HAUSSMANN (Nicolas), conventionnel montenier, frère du précédent, né à Colmar en 1761, mort à Chaville en 1846. Il habitait Versailles au moment de la Révolution, dont il adopta avec chaleur les principes. Nommé administrateur de Seine-et-Oise en 1790, il fut élu dans ce même département député à la Législative, puis à la Convention (1792). Peu après, Haussmann reçut la mission d'aller, près des armées de l'Est et du Nord, vérifier les comptes des agents de la République. Lors du procès de Louis XVI, il se trouva à Mayenne, avec Merlin de Thionville et Rewbell, chargés avec lui de surveiller les opérations de Custine. Ne pouvant prendre part aux débats du procès de Louis XVI, les trois représentants de la Convention se réunirent pour ces mots un rapport envoyé à la Convention, lu dans cette Assemblée le 11 janvier 1793, et inséré le lendemain au *Moniteur universel*.

« Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Louis Capet que les tyrans égorgent nos frères, et nous apprenons que Louis Capet vit encore! — Les commissaires de la Convention nationale: HAUSSMANN, REWBELL, MERLIN, de Thionville. »

Le 5 juin 1848, dans une lettre adressée au *Figaro*, en réponse à un article publié par Ferragus (M. Ulbach) dans ce journal, le baron Haussmann, petit-fils du conventionnel, et alors préfet de la Seine, a très formellement que Nicolas Haussmann se soit associé aux sentiments de Rewbell et de Merlin. D'après lui, ce seraient ces deux derniers qui auraient ajouté, à l'insu de leur collègue, après coup et en post-scriptum, la phrase citée plus haut, et ce fait aurait été reconnu par la Restauration en 1815 car Haussmann, après avoir donné l'explication qui précède, ne fut pas compris parmi les conventionnels pros crits comme régicides. Pour que cette assertion de M. Haussmann fut véritablement concluante, il faudrait qu'on pût en constater l'exactitude sur le rapport autographe, signé par les conventionnels. Jusque-là, il est permis de douter de son exactitude. Mais que l'a fort bien fait remarquer M. Herminet, le rapport dont nous avons cité le dernier paragraphe est signé d'Haussmann d'abord, puis de Rewbell et de Merlin. Ce paragraphe n'est nullement un post-scriptum, mais fait parfaitement corps avec le rapport. D'un autre côté, il n'est pas admissible que Rewbell et Merlin, qu'on n'accusera pas d'être des faussaires, eussent fait précéder leurs noms de celui de leur collègue, si celui-ci ne l'avait tracé de sa main; enfin, il est difficile de comprendre que le conventionnel Haussmann ait attendu vingt et un ans pour contester, en ce qui le concernait, l'authenticité d'un rapport lu en pleine Convention et inséré au *Moniteur* le lendemain.

Nous devons mentionner cet incident, qui occupa beaucoup les journaux au mois de juin 1848. Cela fait, terminons la biographie de Nicolas Haussmann. Il eut part, en 1794, en qualité de commissaire à l'armée du Nord, à la réunion de la Belgique à la France, puis fut envoyé par le Directoire à l'armée de Rhin-et-Moselle, où il suivit les opérations de Moreau jusqu'à la fin de 1796. Par la suite, il remplit un emploi dans l'administration des vivres jusqu'en 1808. Haussmann se retira ensuite près de Paris, dans la commune de Chaville, dont il devint maire après 1830.

HAUSSMANN (Georges-Eugène, baron), administrateur, fils du précédent, né à Paris le 27 mars 1809. Il hésita d'abord sur la carrière qu'il devait embrasser. Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de musique du Conservatoire, il entra comme clerc chez un notaire, puis il étudia le droit et se fit recevoir licencié. En 1831, M. Haussmann débuta dans la carrière administrative par les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Vienne, puis de sous-préfet nommé sous-préfet à Yssengeaux, à Nérac (1833), à Saint-Girons (1840), à Blaye (1842), et il remplissait ses dernières fonctions lorsque la révolution de 1848 éclata. Ayant été destitué, il alla se fixer à Bordeaux, où il attendit les événements. Lors de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, M. Haussmann s'empressa de faire acte de chaleureuse adhésion au pouvoir nouveau de Napoléon III et fut nommé préfet de la Seine, M. Haussmann avait remis aux entrepreneurs de travaux des bons à échéance de neuf ou dix ans, bons qui furent négociés avec l'endossement de la ville, tant chez les banquiers que chez les particuliers.

A la fin de 1867, il restait à teindre pour 54 millions de ces bons chez divers banquiers et pour 398 millions au Crédit foncier. M. Haussmann eut alors l'idée de remplacer ces bons par un traité en vertu duquel le remboursement de 398 millions serait fait en soixante ans au Crédit foncier, moyennant une commission considérable. Par malheur pour lui, ce traité devait être sanctionné par le Corps législatif, et, au Corps législatif se trouvaient les membres de l'opposition. En outre, lorsque s'engagea, au commencement de 1869, la discussion de ce traité, la cour des comptes elle-même venait de signaler de graves irrégularités dans la situation financière de la ville. Ne pouvant nier les faits patents, le bien fondé des critiques faites au Corps législatif, tant contre les agissements illégaux du préfet de la Seine, que contre le nouveau de Napoléon III et ses vues et ses projets. Ses idées audacieuses, en matière administrative, plurent singulièrement au nouveau chef de l'Etat, qui, devenu empereur, lui conféra le titre de baron et l'appela, le 23 juin 1869, à remplacer Berger comme préfet de la Seine. M. Haussmann devait remplir ces importantes fonctions pendant plus de seize années, durant lesquelles il a été successivement nommé grand officier de la Légion d'honneur (1856), grand-croix (1857), grand-croix de la Légion d'honneur (1857), grand-croix de la Légion d'honneur (1857), grand-croix de la Légion d'honneur (1857), grand-croix de la Légion d'honneur (1857).

En prenant possession de la préfecture de la Seine, M. Haussmann avait un plan très arrêté, qui il a mis à exécution avec une ténacité singulière, sans tenir compte des obstacles et des critiques, sans se préoccuper de la légalité, en se livrant sans contrôle aux opérations de crédit les plus répréhensibles. Transformer complètement la capitale de la France, y percer de larges voies stratégiques dans l'espoir de rendre impossible toute révolution, remplacer les vieux quartiers par des quartiers neufs, rejeter l'élément pauvre hors de la capitale, faire de Paris une ville de plaisirs, une cité cosmopolite, n'appartenant plus aux Parisiens annulés, mais bien à l'aristocratie européenne, tel est, à grands traits, le programme de celui qui, pendant seize ans, fut le véritable vice-empereur de Paris. Il suffit d'indiquer ce programme, tant admirer par les complètes de l'Empire, pour montrer à quel point il donnait prise à la critique. Si M. Haussmann s'était borné à assainir, à embellir Paris, en opérant avec lenteur et prudence, nous n'aurions que des éloges à lui donner; mais, en mêlant une idée politique à ses agissements, en forçant la population laborieuse à une sorte d'émigration, en provoquant dans les loyers une augmentation désastreuse pour les petits budgets, en voulant tout faire à la fois, en bouleversant même, sans raison, les quartiers les plus riches, il a apporté dans l'existence de cette ville une perturbation dont elle ressentira longtemps les déplora bles effets. Quelqu'un interrogeait un jour le préfet de la Seine sur un percement de rue, et voulait se renseigner sur l'époque probable des travaux. « Je n'en sais rien, répondit-il, cette rue est nécessaire. — Oh! indispensable! — Alors je ne puis vous rien dire; puisqu'elle doit se faire, je ne m'en occupe pas; je ne fais que l'inutile. » Rien ne peint mieux que cette anecdote M. Haussmann, surtout dans les derniers temps de sa gestion.

La vertigineuse rapidité avec laquelle cet administrateur impérial a fait démolir et reconstruire une partie de Paris a donné lieu, nous l'avons dit, aux plaintes les plus vives de la classe moyenne de la population parisienne, principalement par suite de l'élévation énorme des loyers, élévation causée par le grand nombre des démolitions et la plus-value des immeubles bâtis. A ces récriminations sont

venues se joindre d'autres, non moins vives et non moins méritées, sur la gestion financière du préfet. Sous l'administration de M. Haussmann, non-seulement la ville de Paris vit son budget annuel porter de 60 millions à 205 millions, mais encore elle dut emprunter 343 millions, ce qui, joint à diverses sommes dues, porta la dette totale à 1 milliard 150 millions environ.

Une situation aussi grave, au point de vue des intérêts de la ville, fut signalée à l'opinion publique, tant par les journaux libéraux que par les députés de l'opposition qui siégeaient au Corps législatif. Au mois de juillet 1867, M. Picard et ses collègues de la gauche demandèrent qu'on mit un terme aux folles dépenses de l'Etat de l'empire, et qu'on réduisît le budget de la ville de Paris. La proposition fut écartée. Renouvelée en 1868, elle eut le même sort; mais, à cette époque, la retentissante publication d'une brochure de M. Jules Ferry, les *Comptes fantastiques d'Haussmann*, attira au plus haut point l'attention publique sur les déficits invincibles, sur le gaspillage des finances de la ville. Sur ces entrefaites, le 14 février 1869, le Corps législatif vota une loi qui, en vertu de laquelle, M. Haussmann fut révoqué, et le duc de Broglie, M. d'Haussonville a fait dans les salons, au nom des idées libérales, une vive opposition au gouvernement de l'Empire. Lors de la révolution du 4 septembre 1870, il a fait partie du groupe d'hommes politiques qui, tout en étant attachés par goût à la monarchie constitutionnelle et aux d'Orléans, se sont ralliés à la politique de M. Thiers, et, écrivain, il en juin 1871 en posant sa candidature à Paris, la République existe; non-seulement, à mon sens, il faut en faire un essai très-sérieux et très-honnête, mais il faut désirer que ces deux idées soient unies. M. d'Haussonville ne fut pas nommé député lors des élections du 2 juillet 1871. Depuis cette époque, il semble avoir fait un pas en arrière; car, dans une lettre, publiée le 16 juin 1872, il attaque violemment M. Thiers et l'accuse de ne pas gouverner avec la majorité, c'est-à-dire, pour parler net, d'avoir entrepris d'établir ou de consolider la République.

M. d'Haussonville n'est qu'un orateur médiocre et un écrivain de second ordre; mais il a, en outre, une rare bonne fortune, il est tombé, en général, sur des sujets heureux ou nouveaux, et ses ouvrages sont le fruit de longues et patientes recherches. Outre des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de lui: *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, de 1830 à 1848* (1850, 2 vol. in-8°); *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, son œuvre capitale (1854-1859, 4 vol. in-8°); *L'Église romaine et le premier Empire*, 1 vol. in-8°; *Le plus curieux peut-être qu'on ait écrit sur le règne de Napoléon*, dit Scherer (1868, 3 vol. in-8°). On lui doit, en outre, diverses brochures politiques: *Lettre aux conservateurs* (1859); *Lettre aux libéraux* (1860); *Lettre au Sénat* (1860); *La France et la Prusse devant l'Europe* (1871), etc.

— Son fils, Gabriel-Paul-Othenin CLERON, vicomte d'HAUSSONVILLE, né à Gurcy-le-Château en 1843, a été nommé député à l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Marne. Membre de la majorité conservatrice, il a pris à maintes reprises la parole, et a présenté, en février 1872, un projet de loi tendant à l'établissement d'une seconde Chambre. Dans son discours du 14 mai 1872, il a défendu le droit de s'associer, et a réclamé la suppression de l'autorisation préalable en matière d'association.

HAUSSONVILLE, subdivision administrative de l'empire d'Autriche, formant l'un des quatre cercles qui composent la haute Autriche, ch.-l., Wels. Superficie, 3,730 kilom. carrés; 219,128 hab. Ce cercle, compris entre le Danube, les cercles de l'Inn et de Traun, tire son nom d'un groupe de montagnes, ramifié dans les Alpes Noriques, qui sillonnent cette contrée.

HAUSSY, bourg et commune de France (Nord), cant. de Solsmes, arrond. et de 20 kilom. N.-E. de Cambrai; pop. aggl., 3,149 hab.; pop. tot., 3,354 hab. Fabriques de sucre, tissage de coton et de laine, moulins. Restes d'un château du xiv^e siècle.

HAUSTELLAIRE s. f. (6-stè; lè-re; h asp. — du lat. *haustellum*, dimin. de *haustum*, propre). Moll. Syn. de ROCHER, genre de mollusques gastéropodes.

HAUSTELLE s. m. (6-stè; lè; h asp. — lat. *haustellum*, même sens). Entom. Nom scientifique du support des insectes.

— s. m. pl. Famille de diptères à suçoir saillant. l' Division d'insectes ailés ou aptères, dont la bouche est en forme de suçoir.

HAUSTELLE, ÉE adj. (6-stè; lè; h asp. — du lat. *haustellum*, suçoir). Entom. Qui est muni d'un suçoir.

— s. m. pl. Syn. de HAUSTELLES.

HAUSTREB s. m. (6-stè; lè; h asp. — du lat. *haustum*, même sens). Moll. Syn. de FOURMÈRE, genre de mollusques gastéropodes.

HAUT, HAUTE adj. (6-stè; lè; h asp. — lat. *altus*, mot qui, d'après Festus, serait le participe passif de *alere*, nourrir, et signifierait ainsi proprement accru par la nourriture. adjectif, et il jugea prudent de se désister, après avoir vu que le 1^{er} septembre de la même année, il est devenu un des administrateurs du Crédit mobilier, qui, à vrai dire, lui devait bien ce témoignage de reconnaissance.

HAUSSOIR s. m. (6-soir; à asp. — rad. hausser). Hydraul. Palette de bois qui retient l'eau dans l'écluse d'un moulin, et qu'on lève pour mettre l'eau et le moulin en mouvement. Il On dit aussi HAUSSOIRS s. f.

HAUSSONVILLE (Joseph-Othenin-Bernard de CLERON, comte de), homme politique et écrivain français, né à Paris en 1809. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, et fut successivement secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples. En 1842, le collège électoral de Provins l'élit son député, et le réélit en 1846. Membre de la majorité conservatrice, M. d'Haussonville montra une grande activité pendant les six années qu'il siégea à la Chambre. Il prononça de nombreux discours, fut chargé de plusieurs rapports, et appuya la pétition de protestants qui demandait le libre exercice de leur culte. Depuis 1848, M. d'Haussonville est resté dans la vie privée et a consacré ses loisirs à des études historiques et politiques, qui lui ont valu d'être appelé, en 1869, à remplacer Viennet comme membre de l'Académie française. Ainsi que son beau-père, le duc de Broglie, M. d'Haussonville a fait dans les salons, au nom des idées libérales, une vive opposition au gouvernement de l'Empire. Lors de la révolution du 4 septembre 1870, il a fait partie du groupe d'hommes politiques qui, tout en étant attachés par goût à la monarchie constitutionnelle et aux d'Orléans, se sont ralliés à la politique de M. Thiers, et, écrivain, il en juin 1871 en posant sa candidature à Paris, la République existe; non-seulement, à mon sens, il faut en faire un essai très-sérieux et très-honnête, mais il faut désirer que ces deux idées soient unies. M. d'Haussonville ne fut pas nommé député lors des élections du 2 juillet 1871. Depuis cette époque, il semble avoir fait un pas en arrière; car, dans une lettre, publiée le 16 juin 1872, il attaque violemment M. Thiers et l'accuse de ne pas gouverner avec la majorité, c'est-à-dire, pour parler net, d'avoir entrepris d'établir ou de consolider la République.

M. d'Haussonville n'est qu'un orateur médiocre et un écrivain de second ordre; mais il a, en outre, une rare bonne fortune, il est tombé, en général, sur des sujets heureux ou nouveaux, et ses ouvrages sont le fruit de longues et patientes recherches. Outre des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de lui: *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, de 1830 à 1848* (1850, 2 vol. in-8°); *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, son œuvre capitale (1854-1859, 4 vol. in-8°); *L'Église romaine et le premier Empire*, 1 vol. in-8°; *Le plus curieux peut-être qu'on ait écrit sur le règne de Napoléon*, dit Scherer (1868, 3 vol. in-8°). On lui doit, en outre, diverses brochures politiques: *Lettre aux conservateurs* (1859); *Lettre aux libéraux* (1860); *Lettre au Sénat* (1860); *La France et la Prusse devant l'Europe* (1871), etc.

— Son fils, Gabriel-Paul-Othenin CLERON, vicomte d'HAUSSONVILLE, né à Gurcy-le-Château en 1843, a été nommé député à l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Marne. Membre de la majorité conservatrice, il a pris à maintes reprises la parole, et a présenté, en février 1872, un projet de loi tendant à l'établissement d'une seconde Chambre. Dans son discours du 14 mai 1872, il a défendu le droit de s'associer, et a réclamé la suppression de l'autorisation préalable en matière d'association.

HAUSSONVILLE, subdivision administrative de l'empire d'Autriche, formant l'un des quatre cercles qui composent la haute Autriche, ch.-l., Wels. Superficie, 3,730 kilom. carrés; 219,128 hab. Ce cercle, compris entre le Danube, les cercles de l'Inn et de Traun, tire son nom d'un groupe de montagnes, ramifié dans les Alpes Noriques, qui sillonnent cette contrée.

HAUSSY, bourg et commune de France (Nord), cant. de Solsmes, arrond. et de 20 kilom. N.-E. de Cambrai; pop. aggl., 3,149 hab.; pop. tot., 3,354 hab. Fabriques de sucre, tissage de coton et de laine, moulins. Restes d'un château du xiv^e siècle.

HAUSTELLAIRE s. f. (6-stè; lè-re; h asp. — du lat. *haustellum*, dimin. de *haustum*, propre). Moll. Syn. de ROCHER, genre de mollusques gastéropodes.

HAUSTELLE s. m. (6-stè; lè; h asp. — lat. *haustellum*, même sens). Entom. Nom scientifique du support des insectes.

— s. m. pl. Famille de diptères à suçoir saillant. l' Division d'insectes ailés ou aptères, dont la bouche est en forme de suçoir.

HAUSTELLE, ÉE adj. (6-stè; lè; h asp. — du lat. *haustellum*, suçoir). Entom. Qui est muni d'un suçoir.

— s. m. pl. Syn. de HAUSTELLES.

HAUSTREB s. m. (6-stè; lè; h asp. — du lat. *haustum*, même sens). Moll. Syn. de FOURMÈRE, genre de mollusques gastéropodes.

HAUT, HAUTE adj. (6-stè; lè; h asp. — lat. *altus*, mot qui, d'après Festus, serait le participe passif de *alere*, nourrir, et signifierait ainsi proprement accru par la nourriture. adjectif, et il jugea prudent de se désister, après avoir vu que le 1^{er} septembre de la même année, il est devenu un des administrateurs du Crédit mobilier, qui, à vrai dire, lui devait bien ce témoignage de reconnaissance.

leurs nombreux dérivés. Le h de haut est dû à la tendance qu'a eue la langue pour le prosthèse d'un h; *huite, hait, haires, haurier*. Grand en dimension verticale: *Une haute tour. Une haute montagne. Une haute taille. Un haut homme. Un haut homme de bien. (Buff.) Les femmes arabes ont la taille plus haute en proportion que celle des hommes. (Chateaub.)* Qui est placé dans une position élevée ou atteint un niveau relativement élevé: *Le plus haut étage d'une maison. Une statue un peu trop haute sur son piédestal. Monter jusqu'au plus haut échelon d'une échelle. Les eaux sont si hautes, qu'il ne passe plus aucun bateau sous les ponts. (Mme de Sév.)*

Se dit d'une contrée dont la position est plus élevée que celle des contrées voisines, qui est plus éloignée de la mer que le reste du même pays: *Les hauts quartiers d'une ville. La Haute Egypte. La Haute Saxe. La Haute Provence. Le Haut Languedoc.* Il se dit de la partie d'un cours d'eau la plus rapprochée de la source: *Le Haut Rhin. La Haute Marne. La Haute Loire.* Il s'adjec-tive et le nom de pays et de rivières forment le nom distinctif d'une contrée, on les lie par un trait d'union: *Le département des HAUTES-PYRÉNÉES, de la Haute-Meuse.*

— Haut, élevé, aigu, en parlant du son: *HAUTE température. HAUTES notes du clavier. En Angleterre, les femmes ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute. (Mme de Staël.)*

— Élevé, en parlant du prix des valeurs commerciales: *Les fonds sont trop HAUTS pour que je songe à acheter.*

— Fig. Considéré, distingué par le rang: *Une haute dignité. Une haute position. Un haut rang. Une haute naissance. La Haute magistrature. La plus haute noblesse. Les hauts faits. Le malheur est d'un trop haut rang pour s'approcher avec familiarité. (Chateaub.) Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir raison. (Proudh.)*

Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi. LA FONTAINE.

Qui vient, qui émane d'une personne très-élevée en dignité: *La Haute divinité de votre Majesté. La haute protection de monseigneur. Grand, noble, élevé; profond en son genre: De hautes conceptions. De hautes vertus. Une haute réputation. De hautes faits. Les HAUTES mathématiques. C'est dans les plus grands malheurs que se recueillent les plus hautes espérances. (J. Droz.)*

... A quelques hautes faits que le destin appelle, Sans le secours soigneur d'une muse fidèle, Pour l'imortaliser tu fais de vains efforts. BOILEAU.

— Extrême, en bonne ou en mauvaise part: *Avoir une haute estime pour quelqu'un. C'est une haute fièvre que d'attendre sa félicité de l'approbation des hommes. (J. Droz.)* Il s'emploie, en parlant des personnes et des choses, en bonne ou en mauvaise part: *Il est très-haut avec le pauvre monde. Ayons le cœur HAUT et l'esprit modeste. (J. Joubert.)*

Qu'est-vous, s'il vous plaît? Votre mine est si haute que peut-être en parlant feriez-je quelque faute. BOUILLAUD.

— Haut allemand, Allemand qu'on parle en Alsace. *Fig. Outil intelligible. L'Astronomie est un haut allemand.*

— Haute antiquité, Antiquité très-reculée: *J'aime surtout les poètes qui me transportent dans la plus haute ANTIQUITÉ. (J. de Maistre.)* Quelques-uns des monuments de la Grèce nous présentent les caractères philosophiques de l'antiquité la plus intellectuelle et morale. (C. Renouvier.)

— Haut bout, Place la plus honorable auprès d'une table, parce que les sièges y étaient autrefois plus élevés: *S'asseoir au HAUT BOUT, au HAUT BOUT de la table.* Fig. Situation la plus honorable: *Il prend sans façon le HAUT BOUT avec ses égaux, et même avec ses supérieurs.*

— Hautes classes, Classes de philosophie, de rhétorique et d'humanités, dans un établissement d'éducation.

— Haut comique, Comique noble, et aussi caractère de ce qui est extrêmement plaisant: *Tout ce que diplomate de bouidor est d'un HAUT COMIQUE.*

— Haut goût, Goût d'un mets fortement épicé: *Des viandes de HAUT GOUT.* Fig. Effet d'une énergie grossière: *Le peuple préfère la littérature de HAUT GOUT.*

— Hautes œuvres, Fonctions du bourreau: *L'exécuteur des HAUTES ŒUVRES.*

— Haut lieu, Régions élevées de la société: *On dit en HAUT LIEU que nous aurons la guerre avec l'étranger.*

— Haute lutte, Efforts violents et persévérants pour disputer quelque chose à quelqu'un: *l'amener à faire quelque chose. Il faut l'emporter de HAUTE LUTTE. Des esprits élevés se regardent avec l'insistance; après d'HAUTE LUTTE. (Chateaub.)*

— Haute main, Direction souveraine ou principale: *Avoir la HAUTE MAIN dans une affaire.*

— Haute paye, Paye plus forte que la paye ordinaire: *Les soldats rengagés touchent une haute paye en attendant que l'on leur fasse un nouveau contrat. (Desca.)*

— Haute patrie, Crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'Etat: *Le crime de*

leurs nombreux dérivés. Le h de haut est dû à la tendance qu'a eue la langue pour le prosthèse d'un h; *huite, hait, haires, haurier*. Grand en dimension verticale: *Une haute tour. Une haute montagne. Une haute taille. Un haut homme. Un haut homme de bien. (Buff.) Les femmes arabes ont la taille plus haute en proportion que celle des hommes. (Chateaub.)* Qui est placé dans une position élevée ou atteint un niveau relativement élevé: *Le plus haut étage d'une maison. Une statue un peu trop haute sur son piédestal. Monter jusqu'au plus haut échelon d'une échelle. Les eaux sont si hautes, qu'il ne passe plus aucun bateau sous les ponts. (Mme de Sév.)*

Se dit d'une contrée dont la position est plus élevée que celle des contrées voisines, qui est plus éloignée de la mer que le reste du même pays: *Les hauts quartiers d'une ville. La Haute Egypte. La Haute Saxe. La Haute Provence. Le Haut Languedoc.* Il se dit de la partie d'un cours d'eau la plus rapprochée de la source: *Le Haut Rhin. La Haute Marne. La Haute Loire.* Il s'adjec-tive et le nom de pays et de rivières forment le nom distinctif d'une contrée, on les lie par un trait d'union: *Le département des HAUTES-PYRÉNÉES, de la Haute-Meuse.*

— Haut, élevé, aigu, en parlant du son: *HAUTE température. HAUTES notes du clavier. En Angleterre, les femmes ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute. (Mme de Staël.)*

— Élevé, en parlant du prix des valeurs commerciales: *Les fonds sont trop HAUTS pour que je songe à acheter.*

— Fig. Considéré, distingué par le rang: *Une haute dignité. Une haute position. Un haut rang. Une haute naissance. La Haute magistrature. La plus haute noblesse. Les hauts faits. Le malheur est d'un trop haut rang pour s'approcher avec familiarité. (Chateaub.) Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir raison. (Proudh.)*

Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi. LA FONTAINE.

Qui vient, qui émane d'une personne très-élevée en dignité: *La Haute divinité de votre Majesté. La haute protection de monseigneur. Grand, noble, élevé; profond en son genre: De hautes conceptions. De hautes vertus. Une haute réputation. De hautes faits. Les HAUTES mathématiques. C'est dans les plus grands malheurs que se recueillent les plus hautes espérances. (J. Droz.)*